

Règlement saison 2025/2026

1 - GENERALITES	2
1.1 - Préambule.....	2
1.2 - Responsabilité des présidents de clubs	2
1.3 - Conditions de participation.....	2
1.4 - Les divisions	2
2 - PHASE FINALE, PROMOTION ET RELEGATION DES EQUIPES.....	3
2.1 - Promotion	3
2.2 - Relégation	3
3 - INSCRIPTION / FORFAIT DES EQUIPES	4
3.1 - Inscription	4
3.2 - Désignation, numérotation des équipes et forfait général sur toute la saison :	4
4 - ARBITRAGE / OBLIGATION DES EQUIPES	4
4.1 - Arbitrage	4
4.2 - Obligation des équipes.....	4
5 - COMPOSITION DES EQUIPES	5
5.1 - Catégories de joueurs autorisés.....	5
5.2 - Qualification d'un joueur	5
5.3 - Classement d'un joueur	6
5.4 - Estimation de la valeur de l'équipe d'un club	6
5.5 - Hiérarchie des joueurs	6
5.6 - Joueurs titulaires.....	7
5.7 - Joueurs mutés, licenciés étrangers	7
6 - JOURNEE / RENCONTRE.....	7
6.1 - Convocations	7
6.2 - Volants	7
6.3 - Nombre de matchs par rencontre	7
6.4 - Remplacement d'un joueur	7
6.5 - Forfait sur un match.....	8
6.6 - Barèmes des points par matchs	8
6.7 - Barème des points par rencontre	8
6.8 - Modalités du classement final des équipes	9
7 - EXPORT RESULTAT / LITIGES / PENALITES.....	9
7.1 - Export des résultats	9
7.2 - Gestion des litiges et pénalités	9

1 - GENERALITES

1.1 - Préambule

- 1.1.1** Dans l'hypothèse où un ou plusieurs articles du règlement serai(en)t incomplet(s), ainsi qu'en cas de force majeure (interruption de la saison, etc...), la Commission Départementale Interclubs (CDI30) se référera au Règlement Général des Compétitions et ou au Règlement des interclubs régionaux pour ses décisions. En dernier recours et en cas de litige, la décision finale reviendra à la CDI30.
- 1.1.2** La CDI30 rappelle que le championnat des interclubs départementaux est un championnat amateur qui allie compétitivité et convivialité, le fair-play et la sportivité font partie des comportements attendus.

1.2 - Responsabilité des présidents de clubs

- 1.2.1** Chaque président de club a la charge de communiquer le présent règlement à chacun de ses capitaines d'équipe. Chacun d'entre eux doit en prendre connaissance avant le début de la compétition.

1.3 - Conditions de participation

- 1.3.1** La participation au championnat interclubs du Comité 30 implique l'acceptation du présent règlement et oblige tout club participant à être en règle tant avec la FFBaD qu'avec la ligue OCCI ainsi que le CODEP 30, notamment en ce qui concerne les licences, les droits d'affiliation et des amendes associées.

1.4 - Les divisions

- 1.4.1** Le Championnat Interclubs Départemental oppose des clubs du comité 30 affiliés à la FFBaD. Il comporte cinq divisions :
- La Départementale 1 (D1) est constituée d'une poule unique de 6 équipes maximum avec des rencontres aller-retour en format deux journée le dimanche,
 - La Départementale 2 (D2) est constituée d'une poule unique ou de plusieurs poules en fonction du nombre d'équipes inscrites sur la saison avec des rencontres aller-retour en format une journée le soir en semaine,
 - La Départementale 3 (D3) est constituée d'une poule unique ou de plusieurs poules en fonction du nombre d'équipes inscrites sur la saison avec des rencontres aller-retour en format une journée le soir en semaine,
 - La Départementale 4 (D4) est constituée d'une poule unique ou de plusieurs poules en fonction du nombre d'équipes inscrites sur la saison avec des rencontres aller-retour en format une journée le soir en semaine,
 - La Départementale 5 (D5) est constituée d'une poule unique ou de plusieurs poules en fonction du nombre d'équipes inscrites sur la saison avec des rencontres aller-retour en format une journée le soir en semaine,
- 1.4.2** Pour la division 1 les seules équipes à participer au championnat interclub sont :
- Les équipes concernées par la promotion ou la relégation des autres divisions interclub départementale ou régionale,
 - Les équipes déjà inscrite la saison passée.
- 1.4.3** Pour les divisions de D2 à D5, les candidatures sont libres. En cas de surnombre des critères de sélection seront appliqués
- 1.4.4** Les critères de sélection suivants sont appliqués dans l'ordre pour choisir les équipes retenues en priorité :
- Equipes concernées par la promotion ou la relégation des autres divisions interclub départementale ou régionale,
 - Equipe déjà inscrite la saison passée,
 - Equipe dont le club a le moins d'équipes inscrites en Championnat Départemental Interclubs,
 - Equipe dont la fiche d'inscription et le paiement ont été reçus le plus tôt.

- 1.4.5 Une seule équipe d'un même club est autorisée par divisions du Championnat Interclubs Départemental.
- 1.4.6 La CDI30 se réserve le droit d'inscrire une équipe en D1 de manière exceptionnelle. Une demande écrite devra être faite par le club concerné auprès de la commission interclub et cette dernière sera examinée et votée par le CA du CODEP 30.

2 - PHASE FINALE, PROMOTION ET RELEGATION DES EQUIPES

2.1 - Promotion

- 2.1.1 A l'issue des journées de la saison régulière avec une poule unique :
- Les équipes classées 1ère de chacune des divisions montent en division supérieure. En cas d'impossibilité de montée d'une équipe arrivée 1ère car une autre équipe du même club est déjà présente, l'équipe arrivée 2ème de poule sera promue pour une montée directe en division supérieure. Idem pour l'équipe arrivée 3ème si la 2ème ne peut accéder à la division supérieure au regard du même article.
 - L'équipe première de la D1 accède à la Régionale 2 (R2) si elle répond aux conditions de promotion du Championnat Régional des Interclubs.
- 2.1.2 A l'issue des journées de la saison régulière avec plusieurs poules (phase finale) :
- Les équipes classées 1ère des barrages montent en division supérieure. En cas d'impossibilité de montée d'une équipe arrivée 1ère car une autre équipe du même club est déjà présente, l'équipe arrivée 2ème du barrage sera promue pour une montée directe en division supérieure. Idem pour l'équipe arrivée 3ème si la 2ème ne peut accéder à la division supérieure au regard du même article.
- 2.1.3 En cas de refus de montée d'une équipe directement promue, la CDI30 statuera sur cette décision et émettra un avis qui pourra déboucher sur :
- Un maintien,
 - Une rétrogradation,
 - Une suppression.
- Dans tous les cas, l'équipe devra argumenter et justifier son refus. Elle sera alors remplacée par la 1ère équipe non encore promue du classement dans la division concernée. Une équipe promue par repêchage a le droit de refuser une montée, elle sera alors remplacée par l'équipe suivante de ce même classement.
- 2.1.4 Un refus de montée en étant premier de la division ne donne plus la priorité de maintien dans la division actuelle en cas de surnombre.

2.2 - Relégation

- 2.2.1 A l'issue des journées de la saison régulière avec une poule unique :
- Les équipes classées dernière de chacune des divisions descendent en division inférieure. En cas d'impossibilité de descente d'une équipe car une autre équipe du même club est déjà présente, l'équipe est retirée du championnat ou bien rétrogradée dans la division inférieure si cela est possible.
- 2.2.2 A l'issue des journées de la saison régulière avec plusieurs poules (phase finale) :
- Les équipes classées dernière des barrages descendent en division inférieure. En cas d'impossibilité de descente d'une équipe car une autre équipe du même club est déjà présente, l'équipe est retirée du championnat ou bien rétrogradée dans la division inférieure si cela est possible.
- 2.2.3 Il n'y a pas de relégation pour la D5

3 - INSCRIPTION / FORFAIT DES EQUIPES

3.1 - Inscription

- 3.1.1 Les clubs doivent retourner le dossier d'inscription complet de leur(s) équipe(s) pour la saison suivante à la CDI30. Ce dossier est constitué :
 - De la feuille d'engagement de leur(s) équipe(s)
 - Des coordonnées du ou des capitaine(s)
- 3.1.2 Il doit parvenir à la CDI30 au plus tard à la date précisée sur le formulaire d'engagement.
- 3.1.3 En cas de dossier incomplet, aucun délai supplémentaire ne sera accordé. L'équipe sera considérée comme non réengagée.
- 3.1.4 Les droits d'engagement seront demandés par la trésorerie du CODEP30 aux clubs engagés sous forme de facture à payer sous 15 jours. Les montants des droits d'engagement sont définis annuellement par le CA du CODEP30
- 3.1.5 Une équipe qui ne sera pas réengagée par son club sera remplacée selon les modalités des articles 1.4.

3.2 - Désignation, numérotation des équipes et forfait général sur toute la saison :

- 3.2.1 Toutes les équipes participant aux interclubs sont désignées par leur nom de club. Les clubs inscrivant plusieurs équipes, ajouteront un numéro à leurs équipes ce qui les classera dans l'ordre de leur numérotation, l'équipe 1 étant mieux classée que l'équipe 2
- 3.2.2 En cas de forfait général d'une équipe sur toute la saison, c'est l'équipe du club présente dans la division de plus faible niveau qui sera déclarée forfait. Le club concerné ne pourra pas réinscrire d'équipe dans cette division la saison suivante. Cette décision sera arbitrée par la CDI30.

4 - ARBITRAGE / OBLIGATION DES EQUIPES

4.1 - Arbitrage

- 4.1.1 En l'absence de Juge-Arbitre, les 2 capitaines d'équipe assurent les fonctions de Juge-Arbitre et les matchs sont auto-arbitrés. Ils doivent veiller au respect des règlements, en particulier à la composition des équipes avant le début des rencontres, en suivant les règles du jeu, le présent règlement et les codes de conduite.
- 4.1.2 En cas de litige entre les 2 capitaines, ceux-ci doivent consigner les faits sur la feuille de match et en informer la CDI30. Le présent règlement doit être disponible sur le lieu des rencontres.

4.2 - Obligation des équipes

- 4.2.1 Pour les équipes de D2, D3, D4 et D5, le club recevant a l'obligation de prendre contact avec le club invité pour lui indiquer le jour, le lieu et l'horaire de la rencontre au minimum 15 jours avant celle-ci.
- 4.2.2 Le club invité peut demander à déplacer la date de rencontre une fois, au minimum 7 jours avant celle-ci.
- 4.2.3 Le club recevant doit alors déclarer une autre date pour la rencontre, la semaine suivant la date initiale prévue. Cette nouvelle date ne pourra plus être modifiée, une équipe ne se présentant pas pourra alors être déclarée forfait après sollicitation du CDI30 pour statuer de la situation.
- 4.2.4 Les rencontres ont lieu pendant les créneaux horaires habituels du club en semaine ou le weekend dans la journée si les deux clubs sont d'accord. Le début des matchs se situant entre 19h00 et 20h30 au plus tard en semaine et entre 09h00 et 18h00 le weekend.
- 4.2.5 Pour les équipes de D1, le calendrier des rencontres est établi par la CDI30, et s'aligne en partie sur le calendrier des rencontres des IC régionaux. Les équipes de D1 jouent 2 rencontres sur une seule date.

- 4.2.6** Les deux équipes doivent inscrire leur formation sur leur feuille de résultats directement sur ICBad avant la rencontre. Les capitaines s'échangent les feuilles de match et complètent un exemplaire avec les 2 formations, les scores et l'ordre des matchs.
- 4.2.7** Après chaque rencontre, la feuille de résultats dûment remplie doit être signée par les capitaines des deux équipes.
- 4.2.8** En cas d'infraction grossière à ce règlement ou aux règles de la sportivité, la CDI30 se réserve le droit d'infliger une ou plusieurs sanctions à l'égard d'un joueur ou d'un club.

5 - COMPOSITION DES EQUIPES

5.1 - Catégories de joueurs autorisés

- 5.1.1** Les catégories de joueurs autorisés à participer au Championnat Départemental des Interclubs sont les suivantes :
- Les minimes
 - Les cadets
 - Les juniors
 - Les seniors
 - Les vétérans

5.2 - Qualification d'un joueur

- 5.2.1** Tout joueur participant à une journée d'Interclubs doit :
- Être licencié « joueur » (c'est-à-dire que la « licence joueur » doit être validée sur Poona) au plus tard le jour de la rencontre
 - Être inscrit dans l'équipe sur ICBad avant la rencontre
 - Être autorisé à jouer en compétition :
 - Ne pas faire l'objet d'une suspension ou de carence le jour de la rencontre
 - Ne pas faire l'objet d'un forfait sur une autre compétition le jour de la rencontre (article 3.3 du code de conduite des joueurs)
 - Ne pas être inscrit sur une autre compétition qui se déroule le même jour que la rencontre. On distinguera toutefois les cas suivants :
 - Un joueur qui participe à une compétition dans un tableau commençant le samedi et se terminant le dimanche ne peut pas participer aux interclubs aux mêmes dates.
 - Un joueur qui participe à une compétition dans un tableau commençant le samedi et se terminant le samedi peut participer aux interclubs qui se déroulent le dimanche.
 - Tout joueur en arrêt de travail ou maladie, pour des raisons médicales, ne pourra pas participer à une rencontre pendant la durée de son arrêt sans une autorisation spécifique du médecin signataire de l'arrêt en question.
- 5.2.2** Au cours de la même saison, nonobstant les dispositions du Règlement des Mutations, un joueur ne peut représenter deux clubs différents dans une ou plusieurs divisions du Championnat Élite, National, Régional ou Départemental.
- 5.2.3** Une équipe se compose d'au minimum 3 joueurs et 3 joueuses pour la D1 et 2 Joueurs et 2 joueuses pour les Divisions D2, D3, D4 et D5.

5.3 - Classement d'un joueur

- 5.3.1** Le classement fédéral de chaque joueur est défini par la base Classement qui est consultable sur le site Internet de la Fédération (Poona).
- 5.3.2** En fonction de la division, un classement par catégorie maximal à ne pas dépasser est définis :
- Inférieur ou égal à P11 pour la D5,
 - Inférieur ou égal à D9 pour la D4,
 - Inférieur ou égal à D8 pour la D3,
 - Inférieur ou égal à R6 pour la D2,
 - Pas de limite de classement pour la D1.
- 5.3.3** Le classement de référence de chaque discipline du joueur pris en compte est égal à la première journée ou le joueur jouera dans la division en question,
- 5.3.4** Un joueur respectant les critères de classement lors de la première journée ou le joueur commencera à jouer pourra continuer à jouer dans la division même si son classement dépasse les seuils imposés en cours de saison,
- 5.3.5** A partir de la D2, si un club ne possède qu'une seule équipe dans le championnat interclub, cette dernière n'aura pas de contraintes de classements pour les joueurs,

5.4 - Estimation de la valeur de l'équipe d'un club

- 5.4.1** Le barème suivant est appliqué à chaque fois qu'il est nécessaire d'estimer la valeur d'une équipe ou d'une paire de double.

La valeur d'une équipe sert à comparer deux équipes d'un même club pour s'assurer que l'équipe de la plus haute division est représentée par les meilleurs joueurs (en additionnant les valeurs ci-dessous)

N1	12 points		R4	9 points		D7	6 points		P10	3 points
N2	11 points		R5	8 points		D8	5 points		P11	2 points
N3	10 points		R6	7 points		D9	4 points		P12	1 point
NC				0 point						

Pour une paire de double, le classement à prendre en compte pour chaque joueur est le classement dans la discipline de double concernée.

- 5.4.2** La valeur de l'équipe d'un club s'apprécie selon le même barème en tenant compte des deux joueurs les mieux classés et des deux joueuses les mieux classées.

Le classement à prendre en compte pour chaque joueur (se) est le classement de la discipline dans laquelle il (elle) est le mieux classé(e).

- 5.4.3** Au cours d'une même journée de championnat, une équipe d'un club évoluant dans le championnat départemental doit avoir une valeur inférieure ou égale à son équipe hiérarchiquement supérieure (dans le même championnat).

En cas d'infraction à cette règle, les deux équipes perdraient leurs rencontres pour une même journée de championnat.

5.5 - Hiérarchie des joueurs

- 5.5.1** La hiérarchie des joueurs en simple est établie selon la cote FFBAD (points dans la discipline) des joueurs le jeudi précédant la compétition.
- 5.5.2** La hiérarchie des paires de doubles est établie selon la cote FFBAD (points dans la discipline) en additionnant les points de chaque joueur dans la discipline de double concernée le jeudi précédant la compétition.

- 5.5.3 À chaque cote FFBAD (points CPPH dans la discipline) égal, le capitaine aura le choix, à chaque rencontre, de la hiérarchie de ses joueurs ou paires.

5.6 - Joueurs titulaires

- 5.6.1 Un joueur ayant disputé trois rencontres et plus ne peut pas être aligné dans une équipe inférieure de son club. A noter qu'en division 1, il y a deux rencontres par journée.
- 5.6.2 Un joueur ne pourra pas disputer le même numéro de journée dans toutes les divisions du Championnat Interclubs Départemental.

5.7 - Joueurs mutés

- 5.7.1 L'équipe alignée pour chaque rencontre ne doit pas comprendre plus de 3 joueurs mutés.

6 - JOURNEE / RENCONTRE

6.1 - Convocations

- 6.1.1 L'équipe ou le club recevant les équipes pour les journées d'interclubs se doivent de communiquer à tous les capitaines concernés au maximum 48h avant la rencontre la convocation indiquant l'adresse du gymnase ainsi que les horaires indicatifs des rencontres.

6.2 - Volants

- 6.2.1 L'équipe hôte (équipe à gauche de la feuille de match) de la rencontre devra fournir les volants de la rencontre conformément à la classification et à l'homologation du règlement fédéral. La liste est disponible sur le site de la fédération

6.3 - Nombre de matchs par rencontre

- 6.3.1 Pour la D1 : Chaque rencontre de la saison régulière est composée de 8 matchs, à savoir :
- 2 Simples Hommes
 - 2 Simples Dames
 - 1 Double Hommes
 - 1 Double Dames
 - 2 Doubles Mixtes
- 6.3.2 Pour la D2, D3, D4 et D5 : Chaque rencontre de la saison régulière est composée de 5 matchs, à savoir :
- 1 Simple Hommes
 - 1 Simple Dames
 - 1 Double Hommes
 - 1 Double Dames
 - 1 Doubles Mixtes
- 6.3.3 Un joueur ne peut disputer lors d'une même rencontre ni plus de deux matchs, ni deux matchs dans la même discipline.

6.4 - Remplacement d'un joueur

- 6.4.1 Un joueur inscrit sur la feuille de rencontre et dans l'impossibilité de disputer le match qu'il lui reste à disputer (par exemple en cas de blessure pendant le premier match) pourra être remplacé si le premier match a été perdu par abandon.
- 6.4.2 Le remplaçant devra être qualifié pour disputer la rencontre en respectant les articles du présent règlement
- 6.4.3 Le remplaçant devra figurer sur la déclaration de présence (cadre en haut de la feuille de scores) avant le début de la rencontre.
- 6.4.4 Le remplaçant devra respecter le nombre de matchs autorisés par rencontre
- 6.4.5 Le remplacement devra respecter la hiérarchie des matchs. Cependant si les deux matchs d'une discipline n'ont pas été joués, il pourra être autorisé l'inversion des joueurs (en simple) ou équipes (en mixte) pour respecter la hiérarchie des matchs.

6.4.6 Si le joueur ne peut être remplacé, le match est alors perdu par forfait.

6.5 - Forfait sur un match

6.5.1 Est considéré comme match perdu par forfait :

- un match non joué,
- un match joué par un joueur non qualifié pour jouer,
- un match hiérarchiquement inférieur à ceux disputés par un joueur non qualifié (Simple 2 si le 1 n'est pas en règle ou MX2 si le 1 n'est pas en règle),
- un match indûment décalé à la suite d'une erreur de hiérarchie (Simple 2 si les Simple 1 et 2 ont été inversés).

6.5.2 En cas de forfait de joueurs, les matchs non joués sont ceux hiérarchiquement inférieurs (ex : un forfait en simple hommes se fera sur le simple 2).

6.5.3 Dans le cas d'un joueur aligné dans les trois disciplines, c'est le Double qui sera considéré comme forfait.

6.5.4 Un forfait est assimilé à une défaite sur le score de 21-0 / 21-0.

6.5.5 En plus de cette défaite sur le match, l'équipe sera sanctionnée d'un point de pénalité sur la rencontre, pour tout match déclaré forfait.

6.5.6 En cas de forfait(s) sur une rencontre, 1 point de pénalité sera appliqué sur le classement général.

6.5.7 En cas de forfait d'une équipe sur la/les rencontres prévues (8 matchs forfaits en D1 ou 5 matchs forfaits en D2, D3, D4, D5), une amende de 50€ par rencontre sera infligée au club concerné. L'amende sera établie en fin de saison et payable au CODEP30.

6.6 - Barèmes des points par matchs

6.6.1 Le résultat de chaque rencontre est déterminé selon le nombre de matchs gagnés et perdus qui donnent lieu à l'attribution de points en application du barème suivant :

- Match gagné = + 1 point
- Match perdu = 0 point
- Match forfait = -1 point
- Match forfait pour abandon sur blessure du match en cours ou match précédent = 0 point

6.6.2 Lors de la saison régulière, tous les matchs doivent être joués.

6.7 - Barème des points par rencontre

6.7.1 Le résultat de chaque rencontre donne lieu à l'attribution de points selon le barème suivant :

- Victoire : 5 points
- Nul : 3 points
- Défaite : 1 point
- Forfait : 0 point (Correspond à -1 de pénalité au classement Général)

6.7.2 Le résultat sur une rencontre perdue par forfait sera de 0-8 0-16 0-336.

6.7.3 En D1 : À ces points seront ajoutés

- En cas de victoire 8-0 : + 1 point supplémentaire
- En cas de défaite 3-5 (ou 3-4 en cas de matchs forfait) : + 1 point supplémentaire

6.7.4 En D2, D3, D4 et D5 : À ces points seront ajoutés

- En cas de victoire 5-0 : + 1 point supplémentaire
- En cas de défaite 2-3 (ou 1-2 en cas de matchs forfait) : + 1 point supplémentaire

6.7.5 Le bonus pour victoire 8-0 ou 5-0 n'est pas attribué en cas de forfait ou de rencontre perdue par pénalité, ou si l'équipe adverse n'aligne pas assez de joueurs pour faire au moins match nul.

6.8 - Modalités du classement final des équipes

- 6.8.1** Le classement des équipes est déterminé par le résultat de l'ensemble des rencontres.
- 6.8.2** S'il y a égalité entre plus de deux équipes, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de matchs gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.
- 6.8.3** Si l'égalité persiste entre plus de deux équipes, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de sets gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.
- 6.8.4** Si l'égalité persiste une nouvelle fois, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de points gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.
- 6.8.5** Dès que le nombre d'équipes à égalité est ramené à deux, le classement est déterminé par le résultat des rencontres les ayant opposées, calculé selon les mêmes principes.
- 6.8.6** En dernier recours, les équipes seront départagées par un tirage au sort.

Exemple :

- Équipe A : 6 victoires, 4 défaites, matches pour 60, matches contre 20, différence +40
- Équipe B : 6 victoires, 4 défaites, matches pour 58, matches contre 22, différence +36
- Équipe C : 6 victoires, 4 défaites, matches pour 58, matches contre 22, différence +36
- Équipe D : 6 victoires, 4 défaites, matches pour 56, matches contre 24, différence +32
- L'équipe A est donc déclarée première. L'équipe D est déclarée quatrième. L'équipe classée seconde sera celle qui a remporté (victoires, matches, sets, points) les rencontres opposant les équipes B et C.

7 - EXPORT RESULTAT / LITIGES / PENALITES

7.1 - Export des résultats

- 7.1.1** Le capitaine de l'équipe hôte se doit de rentrer les résultats de la rencontre dans un délais de 3 jours après la rencontre sur ICBA.D.
- 7.1.2** En cas de non-respect de ce délai, la commission interclub pourra déclarer la rencontre comme forfait.

7.2 - Gestion des litiges et pénalités

- 7.2.1** Les capitaines pourront saisir la commission par mail pour toutes demandes de réclamation ou de gestion de litige concernant le déroulement des journées d'interclubs.
- 7.2.2** En cas de litige sur le score des rencontres nécessitant l'arbitrage de la commission, la demande de litige devra fournir les deux versions papiers des deux équipes concernées par ce litige. En l'absence de ces deux feuilles de matchs, la demande ne sera pas traitée par la commission interclub.